

### ENVIRONNEMENT

#### ✓ Air - fluides frigorigènes

Arrêté du 10 juillet 2009 portant agrément d'un organisme pour délivrer aux opérateurs les attestations de capacité prévues par l'article R. 543-99 du code de l'environnement

→ SOCOTEC Qualification International est agréé pour délivrer des attestations de capacité aux opérateurs opérant dans le domaine du froid relevant des catégories I, II, III, IV et V.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020893364&dateTexte=&categorieLien=id>

#### ✓ Déchets - DEEE

Arrêté du 30 juin 2009 relatif à la procédure d'enregistrement et de déclaration au registre national pour les équipements électriques et électroniques prévu à l'article R. 543-202 du code de l'environnement, et abrogeant l'arrêté du 13 mars 2006 relatif à la procédure d'inscription et aux informations figurant au registre national des producteurs prévu à l'article 23 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements

→ L'arrêté du 30 juin 2009 prévoit que désormais la déclaration à l'Ademe, des tonnages mis sur le marché, collectés et traités, se fera annuellement, au plus tard le 1er mars de chaque année.

Concernant cet enregistrement, la principale nouveauté est que les producteurs doivent également déclarer le tonnage des composants, matières et substances retirés lors du traitement des DEEE et mentionnés au 2 de l'annexe de l'arrêté du 30 juin 2009.

Autres nouveautés : les producteurs doivent désormais certifier que toutes les informations fournies sont conformes à la réalité ; ils doivent informer l'Ademe de toute modification des informations enregistrées au plus tard un mois après que cette modification est effective.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020830487&dateTexte=&categorieLien=id>

#### ✓ Déchets - Transferts transfrontaliers de déchets

Ordonnance n° 2009-894 du 24 juillet 2009 relative aux mesures de police et aux sanctions applicables aux transferts transfrontaliers de déchets

→ La présente ordonnance a pour objet de permettre l'application effective du règlement communautaire (CE) n° 1013/2006, notamment en ce qui concerne les mesures de police administrative et les sanctions de la méconnaissance des obligations qu'il impose. Les articles L. 541-40, 41, 42 et 46 du code de l'environnement sont modifiés.

Parmi les sanctions administratives et pénales prévues par l'ordonnance, citons la consignation en cas de non-exécution de mesures prescrites par l'autorité compétente, ou encore une peine maximale de 2 ans d'emprisonnement, une amende de 75.000 euros, assorties le cas échéant d'une interdiction d'intervenir dans tout nouveau transfert de déchets.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020899789&dateTexte=&categorieLien=id>

## CRCI – 2009 11

### ✓ **Déchets - Transferts transfrontaliers de déchets**

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2009-894 du 24 juillet 2009 relative aux mesures de police et aux sanctions applicables aux transferts transfrontaliers de déchets

→ Explique l'ordonnance du 24 juillet 2009

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020899779&dateTexte=&categorieLien=id>

### ✓ **Eau - comité technique permanent des barrages et ouvrages hydrauliques**

Circulaire du 13 mai 2009 relative au contenu des dossiers transmis au comité technique permanent des barrages et ouvrages hydrauliques en appui d'une demande d'avis portant sur un barrage neuf à construire ou un barrage existant substantiellement modifié (non publiée au journal officiel)

→ Le comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques est amené à donner son avis sur les projets de barrages de classe A (au sens des dispositions de l'article R. 214-112 du code de l'environnement), qu'il s'agisse d'ouvrages neufs à construire ou d'ouvrages existants devant subir une modification substantielle. La circulaire précise que le Comité peut également être sollicité pour des barrages des autres classes (B, voire C ou D), en raison de difficultés ou d'enjeux particuliers.

<http://www2.equipement.gouv.fr/bulletinofficiel/fiches/Bo200913/bo200913.pdf>

### ✓ **Eau - Ouvrages utilisant l'énergie hydrauliques**

Arrêté du 20 juillet 2009 précisant les conditions de récolement des travaux avant la mise en service des ouvrages en application de l'article 24 du décret n° 94-894 du 13 octobre 1994 modifié relatif à la concession et à la déclaration d'utilité publique des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020910219&dateTexte=&categorieLien=id>

### ✓ **Eau - Redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique**

Circulaire du 2 avril 2009 relative à la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique

→ Modalités de calcul et de recouvrement des redevances perçues par les agences de l'eau, modalités de calcul de la pollution évitée par des épandages

BO Ecologie n°10 du 10 juin 2009

<http://www2.equipement.gouv.fr/bulletinofficiel/fiches/Bo200910/bo200910.pdf>

### ✓ **Eau - Crédit d'impôt - eaux pluviales**

INSTRUCTION n° 5 B-21-09 n° 60 du 19 juin 2009 – Bulletin officiel des impôts

→ Impôt sur le revenu - Crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable - Equipements de récupération et de traitement des eaux pluviales - Equipements complémentaires éligibles en cas d'usage de réseaux de pluie à l'intérieur des habitations - Commentaires de l'arrêté du 3 octobre 2008, JO du 18 octobre 2008

<http://www11.bercy.gouv.fr/boi/boi2009/cadliste.htm>

## CRCI – 2009 11

### ✓ **Energie - Crédit d'impôt**

INSTRUCTION n° 5B-22-09 N°65 du 30 juin 2009 – Bulletin officiel des impôts

→ Crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable - Prorogation et aménagement du dispositif - Commentaires de l'article 109 de la loi de finances pour 2009 (N° 2008-1425 du 27/12/2008)

<http://www11.bercy.gouv.fr/boi/boi2009/cadliste.htm>

### ✓ **Energie - Création du Pôle Energie de Franche-Comté**

Le 26 juin dernier, le Conseil régional de Franche-Comté a voté la création de la régie régionale « Pôle énergie Franche-Comté ». Ce projet, inscrit au Contrat de projets Etat-Région 2007-2013, réunit différents partenaires : l'ADEME, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt, la Ville d'Héricourt et le Lycée Louis Aragon d'Héricourt.

Le Pôle Energie Franche-Comté s'adresse aux professionnels du bâtiment et de l'énergie, aux formateurs, aux associations, aux relais d'information et aux collectivités territoriales. Il coordonne les actions existantes au niveau régional, sensibilise aux enjeux énergétiques, diffuse les savoirs et les savoir-faire.

Les premières actions s'articulent autour de grandes thématiques :

- un centre de ressources, physique et virtuel, dans le domaine de l'énergie et du bâtiment (Maison des énergies),
- un service de conseils et d'informations aux professionnels et aux formateurs,
- l'appui à la formation tout au long de la vie,
- la valorisation des métiers et des filières,
- l'observatoire régional de l'énergie et de l'habitat,
- un appui à l'innovation technologique, sociale et sociétale.

<http://poleenergiefranche-comte.blogspot.com/>

### ✓ **Energie - Programme énergétique européen pour la relance (PEER)**

Règlement (CE) no 663/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 établissant un programme d'aide à la relance économique par l'octroi d'une assistance financière communautaire à des projets dans le domaine de l'énergie - JOUE n° L200 du 31 juillet 2009

→ Le présent règlement établit un instrument financier, intitulé «Programme énergétique européen pour la relance» (le «PEER»), en vue du développement, dans la Communauté, de projets dans le domaine de l'énergie qui contribuent, par une impulsion financière, à la relance économique, à la sécurité de l'approvisionnement énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:200:0031:0045:FR:PDF>

### ✓ **ICPE - Extension d'agrément**

Arrêté du 30 juin 2009 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

→ L'agrément délivré à la direction centrale du service des essences des armées pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration est complété par la rubrique de la nomenclature suivante : 1432

## CRCI – 2009 11

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020849256&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 30 juin 2009 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

→ L'agrément délivré à la SARL ICC, 25770 Serre-les-Sapins, pour effectuer le contrôle périodique de certaines installations classées soumises à déclaration est complété par la rubrique de la nomenclature suivante : 1432.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020849261&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 15 juillet 2009 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

→ L'agrément délivré à GECOS pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration est complété par la rubrique de la nomenclature suivante : 1432.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020887103&dateTexte=&categorieLien=id>

### ✓ ICPE - Installations classées DC : échelonnement des premiers contrôles périodiques

Décret n° 2009-835 du 6 juillet 2009 relatif au premier contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

Les exploitants des installations mises en service avant le 1er juillet 2009 et soumises à l'obligation de contrôle périodique qui n'ont pas fait réaliser à cette date le premier contrôle de celles-ci doivent y procéder au plus tard :

- le 30 juin 2010 pour les installations mises en service avant le 1er janvier 1986 ;
- le 30 juin 2011 pour les installations mises en service entre le 1er janvier 1986 et le 31 décembre 1991 ;
- le 30 juin 2012 pour les installations mises en service entre le 1er janvier 1992 et le 31 décembre 1997 ;
- le 30 juin 2013 pour les installations mises en service entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 2003 ;
- le 30 juin 2014 pour les installations mises en service entre le 1er janvier 2004 et le 30 juin 2009.

L'article 5 du décret du 13 avril 2006, qui prévoyait que le premier contrôle des installations mises en service avant le 30 juin 2008 devait être effectué avant le 31 décembre 2008, est abrogé.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020828245&dateTexte=&categorieLien=id>

### ✓ ICPE - IPPC

Décret n° 2009-840 du 8 juillet 2009 modifiant les articles R. 512-8 et R. 512-28 du code de l'environnement

→ Modification des articles R. 512-8 (étude d'impact) et R. 512-28 (arrêté d'autorisation et prescriptions) du code de l'environnement, afin de compléter la transposition des directives « études d'impact » 85/337/CEE et « IPPC » 2008/1/CE. Les principaux changements concernent les effets sur le climat et les solutions envisagées dans l'étude d'impact, ainsi que les meilleures techniques disponibles. Les dispositions du décret s'appliquent aux demandes d'autorisation présentées à compter du 11 juillet 2009.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020833090&dateTexte=&categorieLien=id>

### ✓ ICPE - Modification de la nomenclature

Décret n° 2009-841 du 8 juillet 2009 modifiant la nomenclature des installations classées

→ Les modifications apportées à la nomenclature des installations classées visent l'amélioration de la lisibilité des rubriques ou leur mise en conformité avec les directives Seveso ou IPPC.

Rubriques modifiées : 1000, 1150, 1310, 1311, 1312, 1313, 1332, 1410, 1530, 1610, 1611, 2160, 2260, 2510, 2610

Rubriques supprimées : 1139, 1155, 2685

Nota : l'article L513-1 du Code de l'environnement prévoit que les installations qui, après avoir été régulièrement mises en service, sont soumises, en vertu d'un décret relatif à la nomenclature des installations classées, à autorisation, à enregistrement ou à déclaration peuvent continuer à fonctionner sans cette autorisation, cet enregistrement ou cette déclaration, à la seule condition que l'exploitant se soit déjà fait connaître du préfet ou se fasse connaître de lui dans l'année suivant la publication du décret.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020833100&dateTexte=&categorieLien=id>

### ✓ ICPE - Règlement CLP (SGH)

Courrier n° BRTICP/2009-127 du 23/06/09 relatif à la mise en œuvre des actions en matière d'installations classées découlant des premières mesures applicables du règlement CLP (non paru au JO)

→ Le règlement CLP comporte des dispositions additionnelles, indépendantes du SGH, parmi lesquelles figurent de nouvelles limites spécifiques de concentration, ramenées au niveau des limites de concentrations génériques correspondantes. Pour 86 substances, cela peut entraîner pour les préparations / mélanges les contenant une nouvelle classification au regard de certaines propriétés (par exemple : la dangerosité pour l'environnement). Parmi elles, 39 voient leur régime de classement se sévérer. Un exemple important est celui de l'eau de javel (hypochlorite de sodium) pour laquelle la limite de concentration spécifique pour la phrase de risque R50 de catégorie " dangereux pour l'environnement " qui était de 25 % a été supprimée.

**Ces mesures sont de nature à modifier le classement au regard de la nomenclature des installations classées** des sites industriels employant ces substances, le plus souvent dans le sens d'une sévèrisation du régime applicable.

[http://www.ineris.fr/aida/?q=consult\\_doc/navigation/2.250.190.28.8.8604/4/2.250.190.28.6.7479](http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/navigation/2.250.190.28.8.8604/4/2.250.190.28.6.7479)

### ✓ ICPE - Rubriques 1110, 1130, 1171

Courrier n° BRTICP/2009-332/LMA du 09/07/09 relatif à la notion de fabrication industrielle pour les rubriques 1110, 1130 et 1171

→ Concernant les rubriques 1110 (fabrication industrielle de substances et préparations très toxiques), 1130 (fabrication industrielle de substances et préparations toxiques) et 1171 (fabrication industrielle de substances ou préparations dangereux pour l'environnement - A et/ou B - très toxiques et/ou toxiques pour les organismes aquatiques) de la nomenclature des installations classées, les activités de simple mélange de quantités faibles (en tout état de cause inférieures au seuil de classement sous les rubriques de stockage correspondantes 1111, 1111, 1172 et 1173) de substances et mélanges, ne conduisant à aucune réaction/transformation chimique et donc ne donnant naissance à aucune nouvelle entité chimique ne sont pas concernées par ces rubriques.(non paru au JO)

[http://www.ineris.fr/aida/?q=consult\\_doc/navigation/2.250.190.28.8.8621/4/2.250.190.28.6.7479](http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/navigation/2.250.190.28.8.8621/4/2.250.190.28.6.7479)

## CRCI – 2009 11

### ✓ ICPE - PPRT

Circulaire du 27 avril 2009 relative à l'application aux tuyauteries sur site de la circulaire du 29 septembre 2005 relative à l'appréciation de la démarche de maîtrise des risques, de la circulaire du 3 octobre 2005 relative aux plans de prévention des risques technologiques et de la circulaire du 4 mai 2007 relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées

BO Ecologie n°10 du 10 juin 2009

<http://www2.equipement.gouv.fr/bulletinofficiel/fiches/Bo200910/bo200910.pdf>

### ✓ Thèmes multiples - Loi Grenelle 1 adoptée

Neuf mois après le début de son examen par l'Assemblée nationale et deux ans après le lancement des Etats généraux de l'environnement, le projet de loi Grenelle I a été adopté jeudi 23 juillet par le Parlement. Il instaure notamment une taxe pour les poids lourds et introduit la notion de renversement de charge de la preuve.

[http://ameli.senat.fr/publication\\_pl/2008-2009/581.html](http://ameli.senat.fr/publication_pl/2008-2009/581.html)

### ✓ Thèmes multiples - Pollutec Horizon Paris - Convention d'affaires éco-activités

Le 3 décembre 2009 aura lieu à Paris Nord Villepinte la convention d'affaires du salon Pollutec Horizons, qui rassemble chaque année l'ensemble des décideurs du secteur de l'Environnement et du Green Business. Cette convention constitue une opportunité unique de rencontrer pour un premier contact ces professionnels en provenance de toute l'Europe afin d'établir une collaboration commerciale ou technologique. Quatre secteurs clefs en particulier devraient rassembler de nombreux participants cette année : le recyclage et la valorisation des matériaux, le traitement de l'eau, l'éco-conception (appliquée aux énergies nouvelles, à la construction et à la mobilité), ainsi que le contrôle environnemental. Le processus d'inscription est ouvert jusqu'au 20 Octobre 2009 et se fait intégralement en ligne à l'adresse [www.pollutec.b2bmatchmaking.com](http://www.pollutec.b2bmatchmaking.com). Près de 200 participants sélectionnés en provenance de 44 pays européens auront ainsi la chance de cibler leur prospection et leurs prises de contacts avec les professionnels qu'ils auront déterminés.

Cette convention est organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise Yvelines pour le compte du Consortium Paris Ile de France Centre du réseau Enterprise Europe Network.

<http://www.pollutec.b2bmatchmaking.com>

### ✓ Thèmes multiples - Taxe Carbone

Le rapport de Michel Rocard sur la contribution climat énergie (CCE) a été remis le 28 juillet 2009 aux ministères de l'environnement et de l'économie. Il recommande de mettre en place une contribution climat-énergie, sur tous les secteurs non soumis au marché des permis de CO2, à prélèvements obligatoires constants. La loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement prévoit en effet que « dans les six mois suivant [sa] publication [...], l'État étudiera la création d'une contribution dite "climat-énergie" en vue d'encourager les comportements sobres en carbone et en énergie. Cette contribution [...] sera strictement compensée par une baisse des prélèvements obligatoires de façon à préserver le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises ».

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id\\_article=5532](http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id_article=5532)

## ACTU – ECO-CONCEPTION

### ✓ **Eco-conception - Eco-emballage - nouveau barème 2010**

En 2010 le barème de l'éco-participation est révisé. Depuis 2004, celui-ci n'avait pas connu de modifications. L'objectif est de jouer un rôle d'alerte auprès des entreprises qui mettent les emballages sur le marché, et par conséquent opter pour l'éco-conception. Il y aura une hausse de 25 % de la contribution par rapport au poids (acier, aluminium, papier, carton, plastique, verre...) De plus, pour les emballages les plus perturbateurs au recyclage, il y aura une majoration de 25 % en plus. (ex : bouchon céramique)

Source : Newsletter Pôle Eco-conception N°2009/003

<http://www.ecoemballages.fr/>

### ✓ **Eco-conception - Emballages perturbateurs du circuit de recyclage**

Le CEREC (Comité d'Evaluation de la Recyclabilité des Emballages papier-Carton) se propose d'étudier pour une entreprise qui en fait la demande, la recyclabilité d'un ou plusieurs emballages d'une gamme existante ou en lancement. Il s'agit de vérifier si l'emballage considéré ne perturbe pas la chaîne du recyclage et, si nécessaire, de proposer des pistes d'amélioration.

Le COTREP (Comité Technique pour la Recyclabilité des Emballages Plastiques) constitue l'équivalent pour les emballages plastiques.

[www.cerrec-emballages.fr](http://www.cerrec-emballages.fr)

[www.cotrep.fr](http://www.cotrep.fr)

### ✓ **Eco-conception - Exigences d'efficacité énergétique**

La Commission européenne a adopté quatre règlements en matière d'écoconception visant à améliorer l'efficacité énergétique des moteurs électriques industriels, des circulateurs, des téléviseurs, des réfrigérateurs et congélateurs. Ces règlements fixent des exigences d'efficacité énergétique qui entraîneront des économies d'énergie d'environ 190 TWh par an d'ici à 2020, soit l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle combinée de la Suède et de l'Autriche.

JOUE n° L191 du 23 juillet 2009

1. Règlement (CE) no 640/2009 de la Commission du 22 juillet 2009 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences relatives à l'écoconception des moteurs électriques

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:191:0026:0034:FR:PDF>

2. Règlement (CE) no 641/2009 de la Commission du 22 juillet 2009 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences d'écoconception applicables aux circulateurs sans presse-étoupe indépendants et aux circulateurs sans presse-étoupe intégrés dans des produits

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:191:0035:0041:FR:PDF>

3. Règlement (CE) no 642/2009 de la Commission du 22 juillet 2009 mettant en œuvre la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences relatives à l'écoconception des téléviseurs

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:191:0042:0052:FR:PDF>

## CRCI – 2009 11

4. Règlement (CE) no 643/2009 de la Commission du 22 juillet 2009 portant modalités d'application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux appareils de réfrigération ménagers

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:191:0053:0068:FR:PDF>

### ✓ **Eco-conception - Eco-label européen**

Décision de la Commission du 9 juillet 2009 établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire aux **articles chaussants**

JOUE n° L196 du 28 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:196:0027:0035:FR:PDF>

Décision de la Commission du 9 juillet 2009 établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire aux **services de camping**

JOUE n° L196 du 28 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:196:0036:0058:FR:PDF>

Décision de la Commission du 9 juillet 2009 établissant les critères d'attribution du label écologique communautaire aux **produits textiles**

JOUE n° L197 du 29 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:197:0070:0086:FR:PDF>

Décision de la Commission du 9 juillet 2009 établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire **au papier hygiénique, au papier de cuisine et autres produits en papier absorbant à usage domestique**

JOUE n° L197 du 29 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:197:0087:0095:FR:PDF>

Décision de la Commission du 9 juillet 2009 établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire aux **services d'hébergement touristique**

JOUE n° L198 du 30 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:198:0057:0079:FR:PDF>

Décision de la Commission du 13 août 2008 établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire **aux peintures et aux vernis d'extérieur**

JOUE n° L181 du 14 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:181:0027:0038:FR:PDF>

Décision de la Commission du 13 août 2008 établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire **aux peintures et vernis d'intérieur**

JOUE n° L181 du 14 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:181:0039:0048:FR:PDF>

### ✓ **Sécurité - Pandémie grippale et entreprises**

Deux circulaires de la direction générale du travail (DGT) des 26 juin 2009 et 3 juillet 2009 complètent et actualisent la circulaire DGT n° 2007/18 du 18 décembre 2007 relative à la continuité de l'activité des entreprises et aux conditions de travail et d'emploi des salariés du secteur privé en cas de pandémie grippale. Ces actualisations ont pour objet de prendre en compte l'évolution de la situation sanitaire liée à la grippe A/H1N1.

[http://circulaires.gouv.fr/pdf/2009/07/cir\\_28964.pdf](http://circulaires.gouv.fr/pdf/2009/07/cir_28964.pdf)

### ✓ **Sécurité - Pandémie grippale et entreprises**

Rappel : un dossier complet est en ligne sur le site de l'INRS ; consulter également le site de la CCI du Doubs :

<http://continuite.doubs.cci.fr>

<http://www1.inrs.fr/>

### ✓ **Bruit - Exposition au bruit : 3 calechettes pour faciliter le mesurage**

L'INRS propose 3 outils pratiques pour faciliter l'évaluation et le mesurage de l'exposition au bruit des salariés. Ces calechettes permettent d'évaluer la protection réelle des protecteurs individuels contre le bruit (PICB), d'estimer l'exposition quotidienne à partir de plusieurs phases d'exposition et enfin de réaliser les calculs requis par la nouvelle norme sur la détermination de l'exposition au bruit en milieu de travail.

<http://www1.inrs.fr/>

### ✓ **Sécurité - Aération et assainissement des locaux de travail**

Arrêté du 9 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2008 portant agrément d'organismes habilités à procéder au contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020870033&dateTexte=&categorieLien=id>

### ✓ **Sécurité - Base de données ATEX**

L'INRS a mis en ligne une base de données. CarAtex (caractéristiques ATEX) donne des informations sur l'inflammabilité et l'explosivité des substances ; CarAtex se compose de deux bases de données indépendantes :

- une base consacrée aux gaz et vapeurs, produite et diffusée par l'INRS, donnant des informations sur plus de 1000 substances

- une base consacrée aux poussières, produite en Allemagne et diffusée par le DGUV - Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung. L'INRS en a assuré la traduction en français. Cette base sera disponible à l'automne 2009.

<http://www1.inrs.fr/>

### ✓ **Sécurité - Canalisations de gaz et matériels à gaz**

Arrêté du 29 juin 2009 modifiant l'arrêté du 15 juillet 1980 modifié rendant obligatoires des spécifications techniques relatives à la réalisation et à la mise en œuvre des canalisations de gaz à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020834863&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 29 juin 2009 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020834869&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 29 juin 2009 modifiant l'arrêté du 4 mars 1996 modifié portant codification des règles de conformité des matériels à gaz aux normes les concernant lorsqu'ils sont situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation et de leurs dépendances ainsi que dans les caravanes, autocaravanes et fourgons aménagés

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020913219&dateTexte=&categorieLien=id>

### ✓ **Sécurité - Emballages, grands récipients pour vrac et grands emballages destinés au transport des marchandises dangereuses**

Arrêté du 7 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2008 portant agrément du Laboratoire national de métrologie et d'essais, pour le contrôle des emballages, grands récipients pour vrac et grands emballages, destinés au transport des marchandises dangereuses par voies terrestres et maritime

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020876219&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 7 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 5 décembre 2007 portant agrément du Bureau de vérifications techniques pour le contrôle des emballages, grands récipients pour vrac et grands emballages destinés au transport des marchandises dangereuses par voies terrestres et maritime

→ Modification mineure concernant la numérotation des articles

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020913228&dateTexte=&categorieLien=id>

### ✓ **Sécurité - Equipements sous pression**

Arrêté du 29 juin 2009 portant agrément d'un organisme pour l'application du décret n° 2001-386 du 3 mai 2001 modifié relatif aux équipements sous pression transportables

→ Air Liquide Inspections et Services (ALIS) est agréé jusqu'au 30 juin 2012

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020814190&dateTexte=&categorieLien=id>

### ✓ **Sécurité - Installations électriques**

Arrêté du 1er juillet 2009 fixant le montant des participations aux frais exposés par les organismes agréés pour le contrôle de la conformité des installations électriques intérieures aux prescriptions de sécurité imposées par les règlements en vigueur

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020849266&dateTexte=&categorieLien=id>

### ✓ **Sécurité - Jouets**

Avis aux fabricants, importateurs et distributeurs relatif à l'application du décret n° 89-662 du 12 septembre 1989 modifié relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des jouets (directive 88/378/CEE du 3 mai 1988 modifiée)

→ Le présent avis fait suite à la communication de la Commission européenne publiée au JOUE C 99 du 30 avril 2009 (pages 4 à 6). Il comporte, en annexe, la liste des références des normes fondant la présomption de conformité prévue par le 1° de l'article 3 du décret du 12 septembre 1989 modifié relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des jouets.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020900694&dateTexte=&categorieLien=id>

### ✓ **Sécurité - Bois d'emballage - NIMP15**

Avis aux entreprises relatif aux mouvements de bois d'emballage et de calage entre la France et le Portugal

→ Obligation de traiter et de marquer conformément à la NIMP n° 15 tous les bois d'emballage et de calage en conifères quittant le Portugal continental

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020870513&dateTexte=&categorieLien=id>

### ✓ **Sécurité - Synthèse des textes réglementaires**

Relevé analytique des textes officiels relatifs à l'hygiène et la sécurité parus en juin 2009

[http://www1.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffJuin2009/\\$File/ActuJuridiquetxtOffJuin2009.pdf](http://www1.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffJuin2009/$File/ActuJuridiquetxtOffJuin2009.pdf)

### ✓ **Produits chimiques - Contrôle des substances et produits chimiques**

Circulaire interministérielle GPR/DGS/DGT/DGCCRF/DGDDI du 8 janvier 2009 relative aux contrôles des substances et produits chimiques (non publiée au journal officiel)

→ La présente circulaire, à caractère interministériel, a pour objet de renforcer les actions de contrôle pour permettre notamment une meilleure réactivité face aux alertes, de s'assurer de la cohérence de ces actions et d'encourager la réalisation de contrôles coordonnés.

<http://www2.equipement.gouv.fr/bulletinofficiel/fiches/Bo200913/bo200913.pdf>

### ✓ **Produits chimiques - Produits biocides**

Décision n° 2009/521/CE du 03/07/09 relative à l'autorisation, à titre temporaire, des produits biocides contenant du malathion dans le département de la Guyane française  
JOUE n° L 175 du 4 juillet 2009

[http://www.ineris.fr/aida/?q=consult\\_doc/navigation/2.250.190.28.8.8587/4/2.250.190.28.6.7479](http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/navigation/2.250.190.28.8.8587/4/2.250.190.28.6.7479)

Arrêté du 10 juillet 2009 concernant la mise sur le marché et l'utilisation de certains produits biocides contenant du téméphos en vue d'une utilisation essentielle  
JORF du 30/07/09

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020913242&dateTexte=&categorieLien=id>

Directive 2009/84/CE de la Commission du 28 juillet 2009 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription du fluorure de sulfuryle en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive

JOUE n° L197 du 29 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:197:0067:0069:FR:PDF>

Directive 2009/85/CE de la Commission du 29 juillet 2009 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription du coumatétralyl en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive

JOUE n° L198 du 30 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:198:0028:0030:FR:PDF>

Directive 2009/86/CE de la Commission du 29 juillet 2009 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription du fenpropimorphe en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive

JOUE n° L198 du 30 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:198:0031:0034:FR:PDF>

Directive 2009/87/CE de la Commission du 29 juillet 2009 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription de l'indoxacarbe en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive

JOUE n° L198 du 30 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:198:0035:0038:FR:PDF>

Directive 2009/88/CE de la Commission du 30 juillet 2009 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription du thiaclopride en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive

JOUE n° L199 du 31 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:199:0015:0018:FR:PDF>

Directive 2009/89/CE de la Commission du 30 juillet 2009 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription de l'azote en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive

JOUE n° L199 du 31 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:199:0019:0021:FR:PDF>

#### ✓ Produits chimiques - Produits phytopharmaceutiques

Directive n° 2009/70/CE du 25/06/09 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire les substances actives difénacoum, chlorure de didécyl-diméthylammonium et soufre

JOUE n° L164 du 26 juin 2009

[http://www.ineris.fr/aida/?q=consult\\_doc/navigation/2.250.190.28.8.8535/4/2.250.190.28.6.7479](http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/navigation/2.250.190.28.8.8535/4/2.250.190.28.6.7479)

Directive n° 2009/77/CE du 01/07/09 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire les substances actives chlorsulfuron, cyromazine, diméthachlore, etofenprox, lufénuron, penconazole, triallate et triflusulfuron

JOUE n° L 172 du 2 juillet 2009

[http://www.ineris.fr/aida/?q=consult\\_doc/navigation/2.250.190.28.8.8557/4/2.250.190.28.6.7479](http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/navigation/2.250.190.28.8.8557/4/2.250.190.28.6.7479)

Directive 2009/77/CE de la Commission du 1er juillet 2009 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire les substances actives chlorsulfuron, cyromazine, diméthachlore, etofenprox, lufénuron, penconazole, triallate et triflusulfuron

JOUE n° L172 du 2 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:172:0023:0033:FR:PDF>

Décision n° 2009/535/CE du 09/07/09 reconnaissant en principe la conformité du dossier transmis pour examen détaillé en vue de l'inscription éventuelle de la substance BAS 650 F à l'annexe I de la directive 91/414/CEE du Conseil

JOUE n° L 179 du 10 juillet 2009

[http://www.ineris.fr/aida/?q=consult\\_doc/navigation/2.250.190.28.8.8635/4/2.250.190.28.6.7479](http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/navigation/2.250.190.28.8.8635/4/2.250.190.28.6.7479)

## CRCI – 2009 11

Décision de la Commission du 9 juillet 2009 reconnaissant en principe la conformité du dossier transmis pour examen détaillé en vue de l'inscription éventuelle de la substance BAS 650 F à l'annexe I de la directive 91/414/CEE du Conseil [notifiée sous le numéro C(2009) 5369]

JOUE n° L179 du 10 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:179:0066:0067:FR:PDF>

Directive 2009/82/CE du Conseil du 13 juillet 2009 modifiant la directive 91/414/CEE en vue d'y inscrire le tétraconazole en tant que substance active

JOUE n° L196 du 28 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:196:0010:0013:FR:PDF>

Décision du Conseil du 13 juillet 2009 concernant la non-inscription du métam à l'annexe I de la directive 91/414/CEE et le retrait des autorisations de produits phytopharmaceutiques contenant cette substance

JOUE n° L196 du 28 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:196:0022:0026:FR:PDF>

Décision de la Commission du 29 juillet 2009 autorisant les États membres à prolonger les autorisations provisoires octroyées pour les nouvelles substances actives acéquinocyl, aminopyralide, acide ascorbique, béalaxyl-M, mandipropamid, novaluron, proquinazid, spirodiclofène et spiromesifen

JOUE n° L198 du 30 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:198:0080:0081:FR:PDF>